

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250925-2025-064-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 06/10/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
19/09/2025		
Date d'affichage		
19/09/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du Jeudi 25 Septembre 2025 (20h)

**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt cinq

et le vingt-cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Regny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche) DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

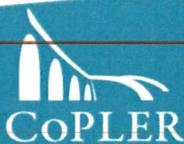
**Excusés ayant donné pouvoir :** CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges), FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), GIRAUD Stéphanie a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés :** PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération : 2025-064-CC

**OBJET :** Approbation du rapport d'activité 2024 sur le coût et la qualité du service déchets

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

**Délibération : 2025-064-CC**

**OBJET : Approbation du rapport d'activité 2024 sur le coût et la qualité du service déchets**

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'article 129 de la loi NOTRe,

Vu les articles D2224-1 à 2224-5 et R1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport joint en annexe,

L'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services délégues. Les rapports se rapportant à chaque service doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public et la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances. Il comprend notamment une série d'indicateurs techniques et financiers.

Les indicateurs de performance à présenter dans ce rapport sont décrits dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils sont mis à disposition du public, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des communes membres de l'EPCI dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **décide**, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public relatif à l'élimination des déchets.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,

Le 25/09/2025

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-François DAUVERGNE**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**Le Président,**

**Jean-Paul CAPITAN**





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-244200630-20250922-2025-064-CC-DE  
Accusé certifié exécutoir  
Réception par le préfet 04/10/2025  
Publication : 06/10/2025



# Rapport d'Activité 2024

## sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés



# Les points forts de l'année 2024

- 👉 **104 kg** d'ordures ménagères/hab./an
- 👉 **100 kg** d'emballages, papiers et verre triés/hab./an
- 👉 **452 kg** de déchets/hab/an (déchèteries incluses)
- 👉 **123** prêts du broyeur de végétaux soit 350 Jours
- 👉 **139** composteurs individuels vendus
- 👉 **261** heures d'interventions dans les écoles



## I- LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COPLER

1. LE TERRITOIRE
2. LE SERVICE DÉCHETS
  - a. La Collecte des déchets
  - b. Les Déchèteries
  - c. Ressources humaines et matérielles

## II - COLLECTES ET TONNAGES

1. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES
2. LA COLLECTE SELECTIVE
  - a. Les emballages et papiers
  - b. Le verre
  - c. Bilan de la collecte sélective
  - d. Les cartons
  - e. les biodéchets
3. LES DECHETERIES
4. COMPARAISONS ET OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

## III- SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

1. SENSIBILISATION AU TRI ET A LA REDUCTIONS DES DECHETS
2. COMMUNICATION CIBLEE
3. COMMUNICATION ECRITE
4. LE COMPOSTAGE
5. AUTRES ACTIONS DE PREVENTION
6. PLPDMA

## IV- COUT DU SERVICE



## I- LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COPLER

### 1. LE TERRITOIRE

Située dans la partie nord du département de la Loire et au sud-est du pays roannais, la CoPLER, Communauté de Communes du Pays entre Loire Et Rhône, est un territoire de basse montagne qui regroupe 16 communes pour un total de 14 151 habitants.

Sa superficie est de 252,59 km<sup>2</sup> et la densité de population est d'environ 56 habitants au km<sup>2</sup>.

La population est essentiellement rurale et le taux d'habitat collectif n'est que de 2%. Cinq villages comptent néanmoins plus de 1000 habitants et sont qualifiés de bourgs-centres, car ils assurent un maillage fonctionnel du territoire.





## 2. LE SERVICE DÉCHETS

La CoPLER assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS) des entreprises.

Le 28 mai 1997, la CoPLER signe un programme multi-matériaux avec la société Eco-Emballages (actuellement CITEO) et met en place de la collecte sélective en points d'apports volontaires.

Pour le verre, la CoPLER assure la double compétence : collecte et traitement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la CoPLER a délégué la compétence traitement au Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais. Le SEEDR gère l'ensemble des contrats existants des collectivités du roannais : l'enfouissement des ordures ménagères et des encombrants, mais également les contrats de valorisation des déchets issus du tri sélectif ainsi que des déchèteries.



La CoPLER a reçu en 2010 le label QualiTri pour son service de collecte des déchets. Ce label décerné par l'Ademe et Eco-emballages, est une reconnaissance nationale du travail effectué depuis plusieurs années en termes de qualité de service à l'habitant, de communication et de maîtrise des coûts.

### a. La Collecte des déchets

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en porte à porte et/ou en bacs de regroupement mis à disposition dans certaines communes et en rase campagne. Cette activité est effectuée en régie, dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion.

Organisation des collectes ordures ménagères et emballages, à partir de 5h00 le matin (une semaine sur deux dans chaque commune) :

	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	Croizet/Gand, Chirassimont, Machézal	St Cyr de Favières (+ Hôpital/Rhins)
Mardi	St Victor, Vendranges	Régny, St Priest
Mercredi	Lay et Fourneaux	Neulise
Jeudi	Pradines, Neaux	St Just la Pendue
Vendredi	St Symphorien de Lay	Cordelle

La collecte sélective en 2 flux (emballages/papiers et verre) est réalisée en points d'apport volontaires. Cette prestation est déléguée à l'entreprise Dubuis de Fourneaux.

### b. Les Déchèteries

Deux déchèteries, gérées en régie (et en ACI également), sont à la disposition des habitants et des professionnels du territoire :

- La déchèterie de Matard est ouverte :
- du mardi au vendredi\* : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
  - le samedi\* de 9h00 à 17h30 sans interruption.

- La déchèterie de Régny est ouverte :
- du mardi au jeudi\* : de 9h00 à 12h30
  - le vendredi\* de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
  - le samedi\* de 9h00 à 17h30 sans interruption



La fréquentation globale en déchèterie en **2024** est estimée à **environ 36000** visites (24000 sur Matard et 12000 sur Regny).

### c. Ressources humaines et matérielles

Le service compte 19 agents dont 1 responsable, 5 gardiens de déchèterie, 5 chauffeurs-ripeurs, 9 agents en insertion. Deux animateurs de l'ASAJ (Association Sport Activité Jeunesse) ont assuré les animations sur le tri sélectif dans les écoles, par l'intermédiaire d'ateliers ludiques et sportifs.

La collecte des ordures ménagères et des emballages s'effectue avec 4 véhicules tous équipés d'une cabine basse pour une meilleure sécurité des agents et classés norme euro 5.

Les ripeurs, travaillant sur un territoire rural, sont souvent amenés à monter et descendre du véhicule. Cette cabine basse, identique à celle d'un bus, permet de limiter au maximum les chutes et les accidents.

## II - COLLECTES ET TONNAGES

### 1. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

Les ordures ménagères et assimilées sont enfouies au centre de stockage GAIA à Cusset (03). En **2024**, la quantité d'ordures ménagères et assimilés est de **1456 Tonnes** soit **104 kg/hab.**

### 2. LA COLLECTE SELECTIVE

**51** points-tri sont à la disposition des habitants et des professionnels pour collecter les emballages/papiers et le verre recyclables. Ils sont collectés par l'entreprise Dubuis de Fourneaux

#### a. Les emballages et papiers

Ils sont acheminés au centre de tri PAPREC TRIVALO à Chassieu (69).

La collecte en Points d'APPORT Volontaires est réalisée 1 fois par semaine.

La quantité d'emballages et papiers collectés en 2024 est de **905 T.**

#### b. Le verre

La collecte est réalisée 1 à 2 fois par mois<sup>1</sup> par l'entreprise Dubuis sarl et est valorisée par l'entreprise Veralia à St Romain le Puy (42).

La quantité d'emballages alimentaires en verres collectés en 2024 est de **532 T.**



### c. Bilan de la collecte sélective

La quantité globale de déchets recyclables issue de la collecte sélective en **2024** est de **1404 T**. En **2024**, le pourcentage de refus de tri des emballages (non conformes aux consignes de tri et écartés par le centre de tri) est d'environ **30 %**, ce qui représente environ **268 tonnes**. A noter que ce taux de refus comprend également la catégorie « autres plastiques », qui ne sont pas des erreurs des habitants, mais des matières ne disposant pas encore de filières de recyclage.

La quantité collectée par habitant est de **62 kg/an** pour les emballages et **38 kg/an** pour le verre.

### Évolution du tonnage collecté

#### d. Les cartons

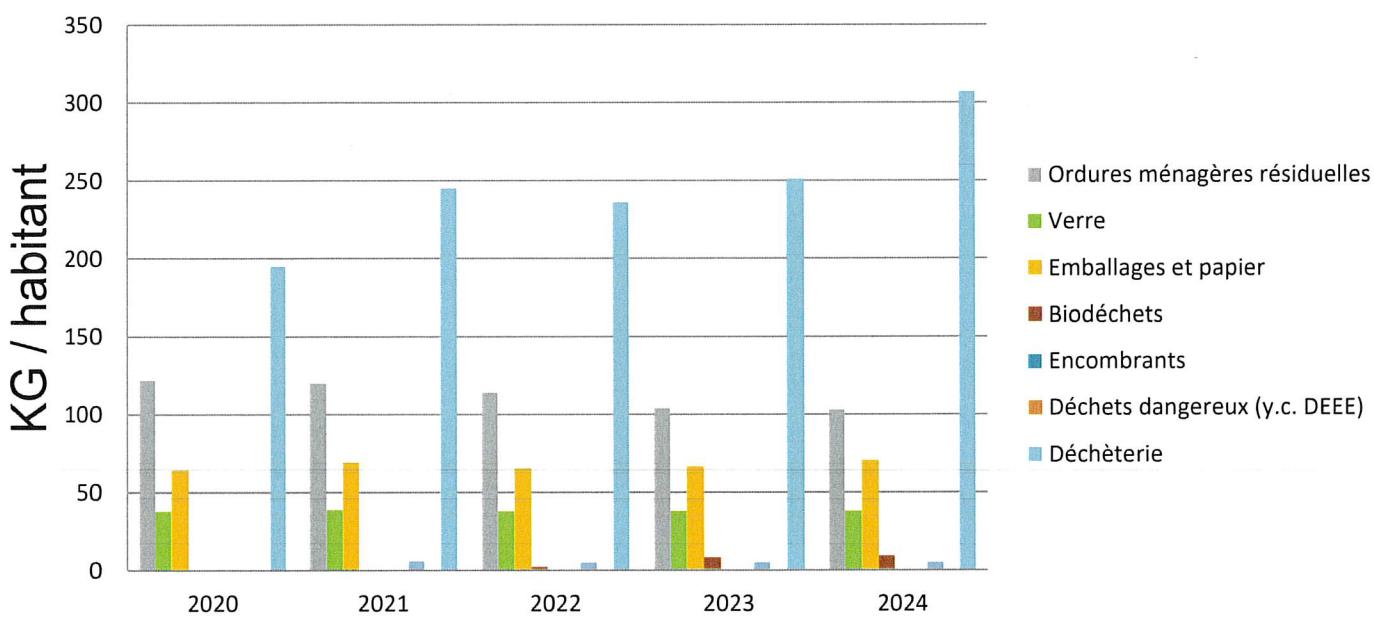
Depuis 2013, une collecte spécifique pour les cartons a été mise en place pour les professionnels du territoire sans surcoût.

Le calendrier de la collecte des cartons est envoyé par mail à tous les professionnels inscrits à cette collecte. Le document est aussi disponible sur le site internet de la collectivité.

En **2024**, le cumul des déchèteries et de nos collectes représente **196 T** de carton.

<sup>1</sup> Pour les Emballages/papiers et les Verres : Les collectes sont déclenchées en fonction du remplissage des conteneurs de tri.

### Evolution des performances de collecte





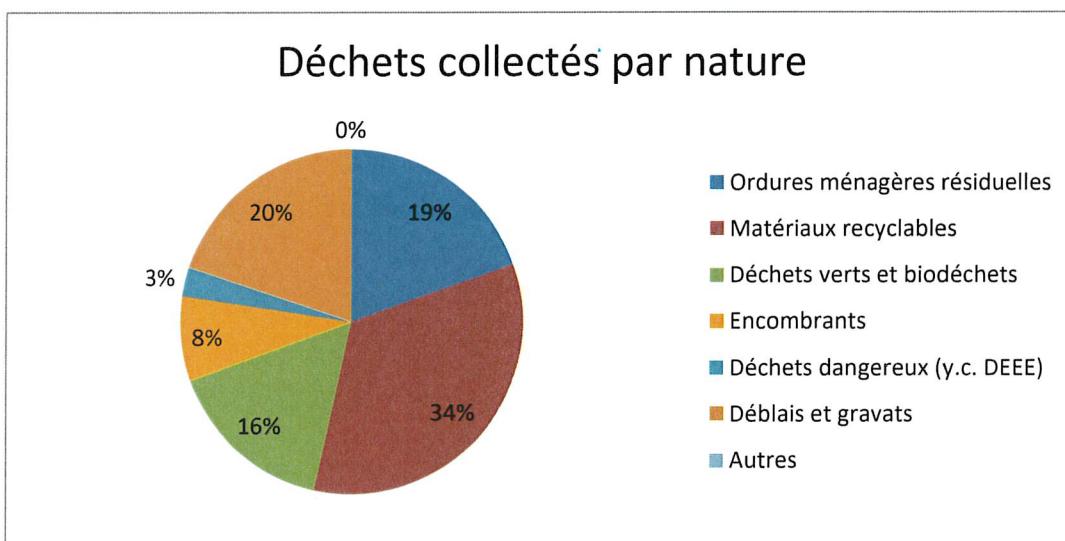
### e. Les biodéchets

Au mois de mars 2022, 6 points d'apport volontaires ont été installés dans les centre-bourgs des communes les plus peuplés. 177 personnes accèdent aux PAV : 54 via leur smartphone et 123 avec une carte magnétique.

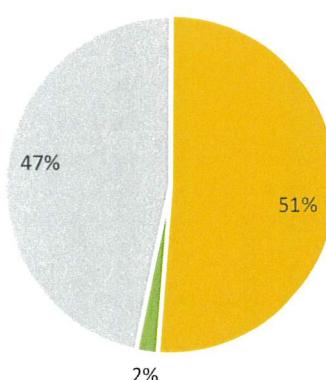
**4191** dépôts ont été effectués au cours de l'année avec une qualité très satisfaisante.

**31** professionnels adhérents de la redevance spéciale ont souscrit à cette collecte (dont plusieurs cantines et le collège).

Au total plus de **64** tonnes de biodéchets ont été collectés cette première année.



### Destination des déchets collectés



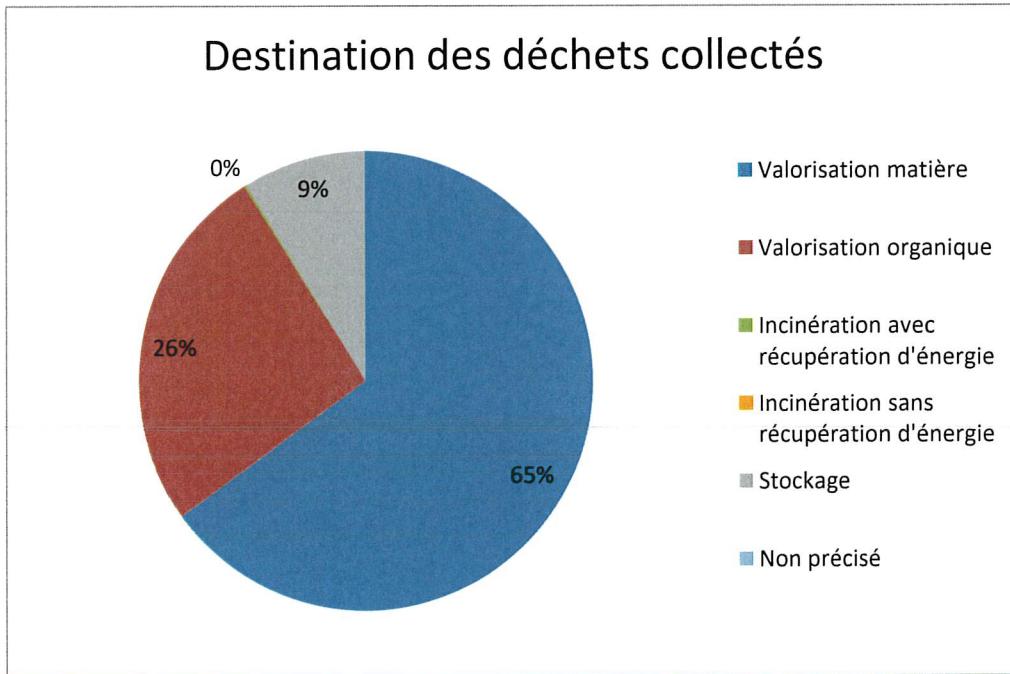
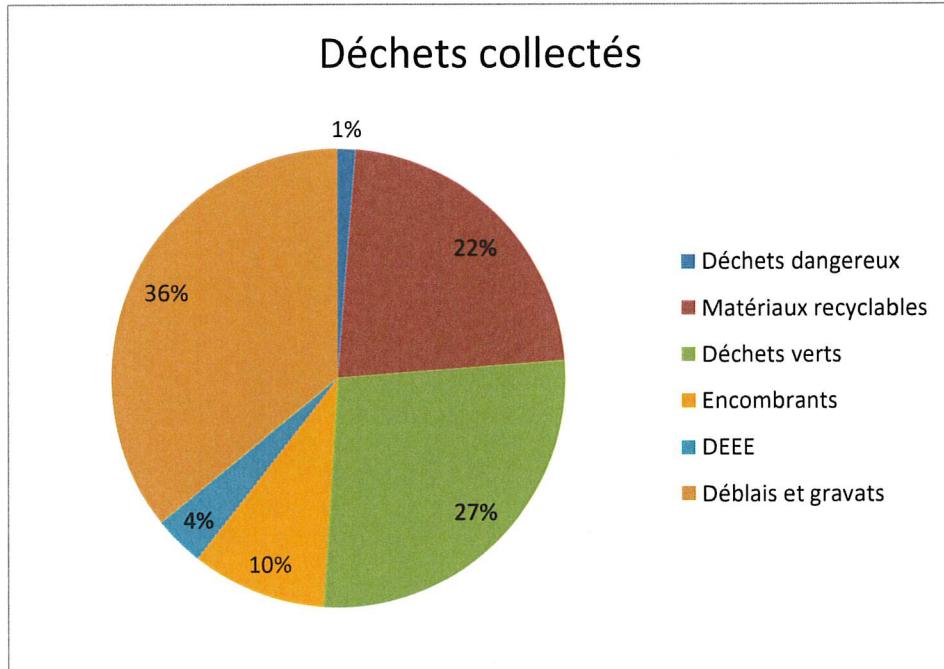
- Valorisation matière
- Incinération avec récupération d'énergie
- Stockage
- Valorisation organique
- Incinération sans récupération d'énergie
- Non précisé



### 3. LES DECHETERIES

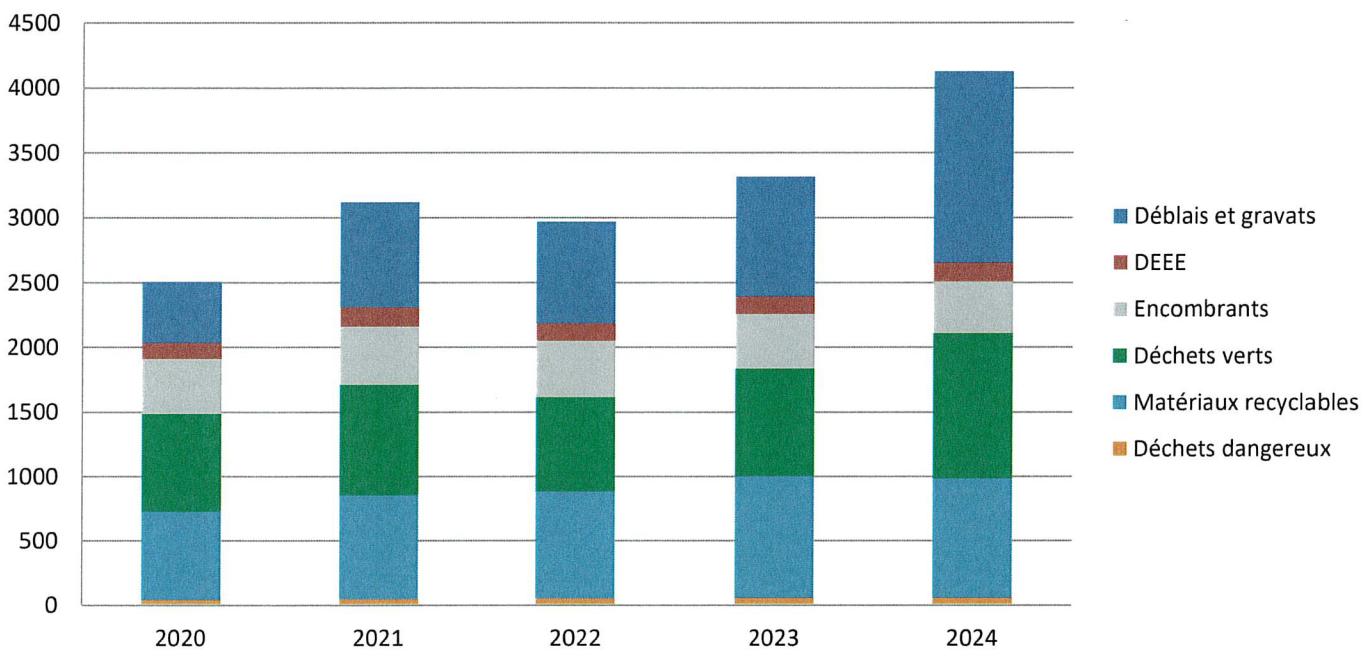
Plusieurs nouvelles filières ont été mises en place en 2024 sur nos déchèteries pour limiter l'enfouissement et notre impact sur l'environnement :

- Les articles de sport et de loisirs (collectés séparément)
- Les jeux et jouets (intégrés à la filière mobilier « écomaison »)
- Les articles de bricolage et de jardinage (intégrés à la filière mobilier « écomaison »)
- Les outils du peintre (collectés dans le local dédié aux produits toxiques)





## Evolution des tonnages collectés



### Le broyage des déchets verts des déchèteries

Broyage des déchets verts des déchèteries : les déchets verts apportés sont broyés à la plateforme de broyage de Matard. Le co-compost produit est redistribué aux agriculteurs du territoire qui le souhaitent en partenariat avec la chambre d'agriculture.

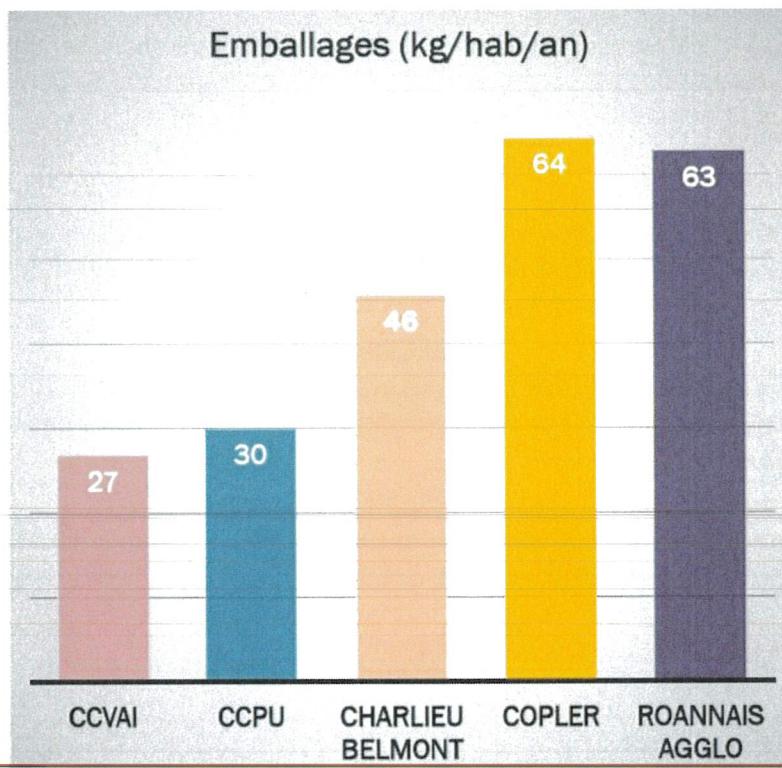
En 2024, **1125 T** de co-compost ont été distribués à 10 agriculteurs du territoire volontaires.

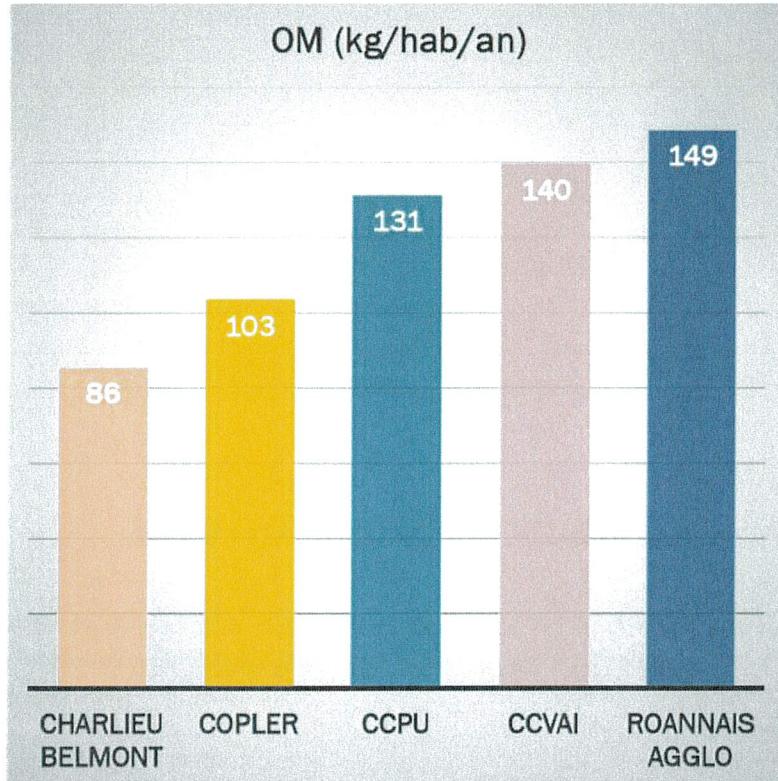


#### 4. COMPARAISONS ET OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

La production globale de déchets est plutôt stable grâce aux solutions de tri mise en place l'année antérieure. Par contre les apports en déchèterie augmentent de manière importante, principalement les déchets verts (année très pluvieuse) et les gravats, probablement en raison de l'augmentation des chantiers de rénovation.

Les performances de tri de notre territoire restent satisfaisantes au regard de celles des autres collectivités du SEEDR, qui tendent à s'harmoniser grâce à toutes les actions de prevention mises en place dans les différents territoires. On observe néanmoins que les collectivités ayant mis en place la collecte en porte à porte sur les emballages ont des performances de tri supérieures aux autres.





## LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : BILAN INTERMÉDIAIRE

La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte avait imposé de nouveaux objectifs pour l'horizon 2020. Deux ont déjà été atteints, mais il reste encore à diminuer la production totale de déchets (objectif 1). La prévention des apports en déchèterie en déchèterie (ex. mise à disposition du broyeur) semble l'axe de travail le plus urgent pour y parvenir. Le financement de broyeurs pour les particuliers serait une piste à étudier.

### OBJECTIF 1 :

Diminuer avant 2020 de 10% la production totale des déchets (sans les inertes) par rapport à 2010.

Ainsi, en 2020, un habitant de la CoPLER ne devait pas produire plus de 385.2kgs de déchets.

**En 2024, la production par habitant est de 452 kg/habitant.**

### OBJECTIF 2 :

Valoriser 55% des déchets non dangereux et non inerte en masse en 2020 (et 65% en 2025)

Pour atteindre l'objectif, la mise en place de nouvelles filières de valorisation peut-être une solution.

**En 2024, 65 % des DNDNI ont été valorisés.**

### OBJECTIF 3 :

Réduire pour 2020 de 30% la quantité de déchets en centre de stockage par rapport à 2010 (50% pour 2025). L'objectif à atteindre pour 2020 était de 173.32 kg. En 2025 il faudra atteindre 123.8 kg/habitant/an.

**EN 2024, on recense 130 kg enfouis en ISDND par habitant.**

### III - SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

#### 1. SENSIBILISATION AU TRI ET A LA REDUCTION DES DECHETS

##### ✓ *Animations scolaires*

Elles ont été effectuées dans une grande partie des écoles du territoire. Afin de continuer à intéresser les élèves à cette problématique, un partenariat a été développé avec l'ASAJ pour proposer des animations sportives sur le tri sélectif et au compostage. Le côté ludique et la présentation sous formes de jeux de la problématique des déchets a rencontré un grand succès. En 2024, 261 heures d'animations ont été programmées.



Association Sport Activités Jeunesse



##### ✓ *Accompagnement des organisateurs de manifestation.*

Les associations du territoire proposent plusieurs types de manifestations tout au long de l'année sur le territoire (culturelles, sportives, musicales, loisirs...).

Dans ce cadre, la CoPLER met à disposition (contre caution) des « Points Tri » et des gobelets réutilisables. De plus, le service Déchets s'associe aux réunions de préparation afin de sensibiliser les bénévoles au tri des déchets.



## 2. COMMUNICATION CIBLÉE

### ✓ *Porte à porte*

Des actions de porte à porte ont été réalisées vers les habitants présentant des erreurs de tri récurrentes et vers les nouveaux arrivants sur le territoire. Les agents de collecte ont pris en charge cette mission, étant les mieux placés pour identifier les secteurs problématiques et expliquer aux habitants les enjeux du tri sélectif.

## 3. COMMUNICATION ECRITE

### Le Copier Mag

Des encarts concernant les Déchets y sont intégrés en fonction de l'actualité.

### Le Flash Action

Ce document, dédié aux élus, est édité tous les 2 mois. Il présente à chaque édition les actualités du service Déchets.

### Le calendrier de collecte

Distribué annuellement, ce document est également l'occasion de communiquer aux habitants sur la prévention des déchets.

## 4. LE COMPOSTAGE

Depuis 2010 la promotion du compostage domestique est faite sur le territoire en proposant la vente de composteurs et de bio-seaux d'une part et l'accompagnement local de cette pratique grâce à un réseau de guides-composteurs d'autre part.

**139** composteurs individuels ont été vendus au cours de l'année 2024.

### ✓ *Le compostage collectif*

Désormais, l'ensemble des communes dispose d'une solution de tri à la source des biodéchets. Plus de 40 référents de sites (élus et agents techniques des communes) ont été formés par l'association Madeleine Environnement.

Les agents du service déchets assurent un suivi mensuel, en plus de celui effectué par les agents techniques communaux.





## 5. ACTIONS DE PREVENTION

- ✓ Dans le but d'améliorer la qualité du tri des déchets et de réduire le nombre de dépôts sauvages, **des points de regroupement ont été supprimés**, quand cela était techniquement et économiquement possible et que la qualité service restait comparable.
- ✓ En 2024, sur l'ensemble du territoire plus de **71 T de vêtements et autres textiles** ont été déposées par les habitants. (soit plus de **5 kg/hab**. *Moyenne Nationale : 3 kg/hab ; source : éco-TLC*)
- ✓ Suivi des salles des fêtes en logistique de tri : caissettes et bacs jaunes pour le tri des emballages et affiche de tri.
- ✓ Prêt du broyeur de végétaux aux habitants :  
Déjà mis à disposition des communes depuis fin 2018, le broyeur de végétaux du service Déchets est proposé aux habitants depuis le printemps 2019.  
**123 prêts** à des particuliers ont été réalisés en 2024, pour **350 jours** de broyage. Un second broyeur a été acheté pour mieux répondre aux demandes et permettre une maintenance plus régulière.



- ✓ La journée du Troc

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, une nouvelle édition de la Journée du Troc et du Réemploi s'est déroulée à Fourneaux le 24 novembre. Différents ateliers étaient proposés et 2 spectacles de magie ont été programmés dans la journée, 273 participants sont venus échanger leurs objets contre d'autres, soit **1.5 tonne** d'objets qui ont bénéficié d'une seconde vie.





## 6 . LE PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, dont le diagnostic initial est achevé, reprend les objectifs de cette loi pour les décliner en propositions et actions concrètes. Ce plan s'étale sur plusieurs années.

Il a été adopté au cours de l'année 2021, mais sans le partenariat initial avec la CCVAI. Ce document est évolutif et pourra être modifié en fonction des propositions de la commission Environnement ou des élus communaux en charge des déchets.





## VI- COUT DU SERVICE

Le service propreté a un coût de gestion s'élevant à **1 762 004 € HT**. Ce coût est réparti suivant la nature et/ou la provenance du déchet :

- Ordures Ménagères Résiduelles : **587 825 € HT**
- Recyclables secs des ordures ménagères (emballage – Papier – Verre): **485 135 € HT**
- Déchets des déchèteries : **636 738 € HT**
- Biodéchets : **49 011 € HT**
- Textile : **3 295 € HT**

Les conventions signées avec des éco-organismes et les ventes des matériaux récupérés en déchèteries permettent de diminuer le coût de gestion. En 2022, cela a représenté **365 358 €**.

Le coût du service restant à la charge de la collectivité est de **1 396 646 € HT**.

Le coût moyen de la gestion des déchets par habitant (coût aidé) est de **99 € HT**.

Flux des déchets	Coût HT (€/habitant)
Ordures Ménagères Résiduelles	<b>42</b>
Recyclables	<b>17</b>
Déchets des déchèteries	<b>37</b>
Biodéchets	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>

Évolution du coût aidé - Tous flux (en €HT/hab.)

